

Dans les coulisses du 49.3

Guillaume LévyPropos recueillis par



Le député Charles de Courson, également conseiller départemental de la Marne, vendredi à Châlons-en-Champagne.

Le député et conseiller départemental de la Marne Charles de Courson, dont le groupe Liot a déposé à l'Assemblée une motion de censure pour tenter de renverser le gouvernement, raconte les coulisses du 49.3, jeudi.

Le 28 mars, cela fera exactement 30 ans que vous êtes député (centriste). Malgré cette expérience, ce que vous voyez ces derniers jours vous agace et vous inquiète. Pourquoi ?

Tout le gouvernement disait qu'il n'y aurait pas de 49.3, les présidents des trois groupes de la minorité présidentielle y étaient hostiles et voulaient un vote. Mais le gouvernement a compris qu'il n'avait pas réussi à acheter suffisamment de voix...

À acheter ?

Oui, acheter ! Je peux en témoigner. Les députés de mon groupe (Libertés, indépendants, Outre-mer et territoires, ou Liot), notamment d'Outre-mer, ont été approchés et ont tous refusé. À celle de Mayotte, on a proposé une majoration des retraites à Mayotte. Aux trois députés corses, on a dit que s'ils s'abstenaient, cela faciliterait les problèmes institutionnels en Corse... Nos collègues antillais et réunionnais ont eu des propositions. Une collègue a même été appelée par Élisabeth Borne en personne !

Et vous, on ne vous a rien proposé ?

Un proche du Président m'a appelé en me disant « Charles, tu sais que le Président a beaucoup d'estime pour toi, etc. » Alors que je n'ai jamais vu Emmanuel Macron de ma vie, en tout cas, je n'ai jamais discuté avec lui ! De toute façon, ça ne sert à rien de m'appeler, tout le monde sait que je ne suis pas achetable.

Revenons au 49.3. Personne n'en voulait, tout le monde l'a eu.

Lorsqu'ils ont fait le décompte final, ils ont compris qu'ils seraient battus de cinq à sept voix. Et que ma motion de rejet du texte allait passer, de quatre à cinq voix au moins. C'était mort, fini, ils savaient qu'ils étaient battus. Donc ils avaient le choix entre perdre et le 49.3.

Et contre l'avis de sa majorité, Emmanuel Macron a donc choisi la seconde option ?

Oui, mais ça a été chaud. Les présidents des groupes Renaissance et Horizons préféraient perdre que passer en force. Jean-Paul Mattei, président du groupe Modem, était furieux. Au début de la séance, ils faisaient tous une gueule d'enterrement au Modem et chez Horizons. Puis il a fallu suspendre la séance car Élisabeth Borne n'était pas là. Pourquoi ? Parce qu'ils l'ont amenée à la buvette pour lui faire boire du café pour la requinquer ! Elle non plus n'était pas favorable au 49.3, et elle n'a pas été bonne en séance, elle flageolait. Et pourtant, on n'est encore qu'au début d'une crise politique et surtout sociale.

Dès jeudi, on a vu des syndicats débordés par leur base, et le début d'une forme de radicalisation de la rue. Comment l'analysez-vous ?

Comme beaucoup, je pense que le recours au 49.3 va entraîner un durcissement du mouvement.

Laurent Berger (leader de la CFDT, NDLR) m'a appelé jeudi soir pour m'en parler. Alors que les principaux syndicats ont su encadrer les manifestations jusqu'ici, il me disait qu'il y avait maintenant des mouvements spontanés et durs.

Comme attendu, votre groupe a déposé, ce vendredi, une motion de censure transpartisane, pour tenter de renverser le gouvernement. Elle devrait être débattue lundi à 15 heures. Des observateurs doutent pourtant de ses chances d'être adoptée...

Ce sont les mêmes qui nous expliquaient que la motion de rejet serait rejetée de sept voix, alors que c'était exactement l'inverse ! Le problème est simple : en ajoutant 149 voix Nupes, 88 RN, 5 non inscrits qui sont dans l'opposition, 15 des 20 Liot, on arrive à 257. Pour avoir la majorité, il en faut 287, donc il faut 30 voix LR. Eh bien, c'était les 30 qui voulaient voter contre la réforme ou s'abstenir.

Mais ne vont-ils pas craindre une dissolution ?

C'est l'argument le plus mesquin du président. Il menace de dissoudre, mais tout le monde sait ce qu'il va se passer dans ce cas : ils sont 250, ils ne reviendront pas à 250... Dissoudre renforcerait les oppositions.

Dans la minorité présidentielle, ils savent tous qu'en cas de nouvelles élections, ils vont se prendre une belle gaufre !

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)